

# Commune de Ballaison

## INFOS BALLAISON N°38 / Mars 2016



### SÉANCE DU CONSEIL DU 23 FÉVRIER 2016

**PRÉSENTS** : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, Mme VULLIEZ Josette, M. TRAIN Raymond, M. MILLET Jean-Pierre, Mme BOURET Ariane, M. GOBANCÉ Christian, Mme DEBUYSSCHER Audrey, M. BOULENS Philippe.

**EXCUSÉS** : M. MEYNET Jacques, Mme RAPIN Christiane, M. PIERRON Hervé, Mme LOUBET Chantal, M. WOESTELANDT Baptiste.

**ABSENTE** : Mme BERTHOLON Stéphanie.

**POUVOIRS** : M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à Mme VULLIEZ Josette

- Mme RAPIN Christiane a donné pouvoir à Mme NEYROUD Michèle
- M. PIERRON Hervé a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe
- Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à Mme DEBUYSSCHER Audrey
- M. WOESTELANDT Baptiste a donné pouvoir à M. GOBANCÉ Christian.

**A été élu secrétaire** : M. BOULENS Philippe.

#### AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour la question relative au soutien du projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains, dans le cadre de la concertation actuelle.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 19 janvier 2016.

#### COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

##### **• Décisions :**

Réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre partielle pour les travaux d'entretien de voirie et de petits aménagements de type VRD sur la commune :

La commune a en charge l'entretien des routes, et souhaite disposer d'un bureau d'études d'aménagements urbains et de VRD, afin de pouvoir réaliser le suivi constant de ces travaux avec une bonne réactivité.

La mission envisagée par la commune est de type MOP partielle (ACT/DET/VISA/AOR) sur la base d'un montant de travaux annuels de 50 000 € HT maximum.

Le Cabinet CANEL INGENIERIE  
INFRASTRUCTURE (C2i) de THONON-LES-

BAINS a adressé une proposition à la mairie, le 26/01/2016, concernant la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre partielle pour les travaux d'entretien de voirie et de petits aménagements de type VRD sur la commune :

- Établir la description technique de toutes les prestations pouvant être réalisées, en termes d'entretien de voirie et de mise aux normes PMR.
- Encadrer, diriger et conduire pendant 4 ans, les travaux d'entretien et de mise aux normes PMR.

Le Cabinet C2i propose, sur la base de 50 000 € HT de travaux maximum, les rémunérations suivantes, avec un taux de rémunération de 5,4 % :

- Mission ACT : 2 200,00 € HT (année 2016 seulement) : rémunération forfaitaire et prix ferme et définitif.
- Missions VISA, DET et AOR : 2 145 € HT X 4 années, soit un total de 10 800 € HT, pour 4 années : rémunération provisoire, rendue définitive à la fin de chaque campagne annuelle de travaux, sur la base des montants réels de travaux réalisés.
- De plus, pour toute réunion supplémentaire, sur demande du maître d'ouvrage, un montant HT de 350 € sera demandé, incluant les frais de déplacement, la préparation de la réunion, l'ensemble des supports informatique et la rédaction et diffusion du procès-verbal en fin de réunion.

Le 4 février 2016, Monsieur le Maire a décidé d'approuver la proposition du cabinet C2i et de signer le contrat de maître d'œuvre partiel s'y rapportant.

#### Contrat de maintenance pour pompe à chaleur – solaire – centrale d'air au centre périscolaire

Etant donné la nécessité d'entretenir régulièrement le dispositif de pompe à chaleur – centrale d'air – solaire installé au centre périscolaire à BALLAISON, la société de maintenance G.C.S, sise à THONON-LES-BAINS, a proposé à la commune la signature d'un contrat de maintenance N° 14/3766, qui inclut :

- Pour le solaire : une visite d'entretien annuelle et de contrôle technique
- Pour la centrale d'air : une visite d'entretien annuelle et de contrôle technique
- Une intervention sur appel, avec l'engagement du prestataire d'intervenir 7 jours sur 7 et ce, dans un délai de 12 heures, sur simple appel téléphonique.

Le 4 février 2016, Monsieur le Maire a décidé d'approuver le contrat de maintenance de la société de maintenance GCS, de THONON-LES-BAINS, pour un montant de 1 480 € HT, montant révisable chaque année à la date anniversaire du contrat selon les



conditions décrites dans celui-ci.

Ce contrat de maintenance prend effet à compter de la signature de la présente décision.

## FINANCES

### **Vote des subventions Budget Principal 2016 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la somme de 27 212 € au titre des subventions 2016 qui seront versées à diverses associations, afin d'aider à leur financement.

### **Garantie d'emprunt dans le cadre du financement de l'opération « Carré de la Fruitière », lieu-dit : Champ Burnet, à Marcorens :**

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis de construire a été obtenu le 15/05/2015 par la SNC ALPES (CARRE DE L'HABITAT) pour la réalisation de 8 logements, lieu-dit : « Champs Burnet », chemin de la Fruitière, à BALLAISON. L'opération a été nommée « Le Carré de la Fruitière ».

Sur ces 8 logements, l'opérateur a fait appel à Léman Habitat pour l'acquisition en VEFA (vente en état futur d'achèvement) de 2 logements. Léman Habitat sollicite la commune pour une garantie d'emprunt, nécessaire à l'obtention d'un financement de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 360 910 €, à hauteur de 100 %, concernant cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention, décide d'accorder une garantie d'emprunt à 100 %, dans le cadre du financement de l'opération située à Champs Burnet, d'un emprunt de type PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) de 123 743 €, d'un emprunt de type PLAI Foncier de 47 614 €, d'un emprunt de type PLS (Prêt Locatif Social) d'un montant de 141 939 € et d'un emprunt de type PLS Foncier de 47 614 €.

Il précise que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Léman Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Léman Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'assemblée s'engage pendant toute la durée du Contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Elle autorise Monsieur le Maire à intervenir sur les contrats de prêt qui seront conclus entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Léman Habitat, dans le cadre de l'opération.

## VOIRIE ET RESEAUX

### **Désenclavement du Chablais - Motion de soutien à la liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains, dans le cadre de la concertation actuelle :**

Monsieur le Maire indique que la DREAL Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) vient de lancer une procédure de concertation concernant le projet de réalisation de la liaison de type autoroutier entre Machilly et Thonon-les-Bains. D'une longueur d'environ 17 km, cette infrastructure s'inscrit dans un schéma multimodal de désenclavement du Chablais, ce volet portant création d'un maillon de l'axe routier devant relier l'A40 à Thonon-les-Bains.

La Communauté de Communes du Bas-Chablais, dont fait partie la commune de Ballaison, soutient ce projet qui présente de nombreux avantages pour le territoire communautaire, principalement en matière de mobilité, de développement économique, de qualité de vie des habitants ou encore de pollution.

Vus les intérêts bénéfiques de la réalisation de cette infrastructure pour notre territoire, le conseil municipal, par 11 voix présentes ou représentées et 3 abstentions, décide de soutenir le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains.

### **Sécurisation des Crapons - Crapon Nord - Informations sur l'avancement du chantier :**

Les derniers poteaux béton seront ôtés prochainement, pour pouvoir finaliser les trottoirs avec le revêtement définitif. Les panneaux de signalisation seront installés et la peinture au sol sera effectuée.

## GARDERIE PERISCOLAIRE ET CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire a rencontré dernièrement la présidente de l'association « Les Bout'choux », qui gère actuellement la cantine et la garderie périscolaire, et qui lui a fait part de la poursuite de l'activité de l'association pendant l'année 2016-2017. Elle lui a cependant confié qu'elle cherche d'ores et déjà une personne qui pourrait la remplacer au poste de présidente.

Monsieur le Maire souligne que la commune pourrait être amenée à prendre en mains la gestion de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire en septembre 2017. Une adjointe présente le bilan financier de la première année d'existence des T.A.P. (année scolaire 2014-2015) représentant un total de 35 690 €, auxquels il convient de soustraire 7 500 € de participation de l'Etat, ce qui revient à 28 190 €.

## PERSONNEL COMMUNAL

### **Création d'un poste à plein temps et suppression d'un poste à mi-temps, au service administratif de la mairie :**

Monsieur le Maire précise que le service administratif comporte les postes suivants :

- Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps plein, occupé par la secrétaire de mairie
- Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps plein, vacant depuis le départ par mutation de l'agent le 13/02/2016.
- Rédacteur Territorial à temps plein, vacant depuis le départ par mutation de l'agent le 11/05/2015.
- Contrat d'Accompagnement à l'Embauche, à temps plein, occupé.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 19 janvier 2016 concernant la création d'un poste à mi-temps, au grade de Rédacteur ou Adjoint Administratif au secrétariat de la mairie, destiné à l'exercice des fonctions liées aux fêtes et cérémonies, à l'animation et à la communication, aux relations avec les écoles, à l'agriculture et l'environnement.

Dans le même temps, pour occuper le poste de Rédacteur vacant, des candidats ont été reçus, en vue d'assurer les fonctions liées à la comptabilité et finances, aux affaires sociales, aux écoles, à l'Etat-Civil, au cimetière et aux élections. Les échanges avec les candidats ont permis de mettre en évidence le travail trop important supporté par le poste de travail à temps plein.

C'est pourquoi, Monsieur le maire propose au conseil municipal de reconsidérer le temps de travail du poste créé à mi-temps au cours de sa dernière séance, pour le remplacer par un poste à temps plein. Ainsi le poste à plein temps sera allégé de ces missions, pour permettre à l'agent recruté de se concentrer sur celles afférentes à la comptabilité/finances et aux affaires sociales.

Compte tenu de l'accroissement des tâches qui incombent au secrétariat de la mairie, et suite au départ de deux agents en son sein ;

Au vu des candidatures déjà reçues pour ce poste, Monsieur le Maire propose de recruter :

- un adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- soit un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- soit un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions sus-mentionnées.

### **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG74) – mise à disposition du secrétaire de Mairie itinérant :**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a pris une délibération le 29 septembre 2015 afin de faire appel au CDG 74 pour bénéficier des services d'un secrétaire itinérant, dans la limite de trois jours par semaine, du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016 qui prend en charge le mandatement des factures et l'émission des titres de recettes. Il est en train d'élaborer les trois budgets principaux du cimetière et du CCAS.

Dans l'attente de l'embauche de l'agent qui exercera les fonctions de comptable, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prolonger la période de demande de mise à disposition du secrétaire itinérant du CDG 74, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 juin 2016. Ceci permettrait à ce dernier de terminer son travail sur les budgets et de passer le relais à l'agent nouvellement nommé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### **LA PAROLE AUX COMMISSIONS**

L'élu responsable de la commission Environnement informe l'assemblée qu'un contact a été établi avec M. Guy GUENROC, d'Arbent, dans l'Ain, qui projette d'effectuer une « marche pour les arbres », en partant d'Arbent le 16 avril prochain, jusqu'à Sarzeau dans le Morbihan, le 16 juin, soit environ 1800 km. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs de la COP 21.

L'ASLB et la bibliothèque de Ballaison s'associent pour recevoir M. GUENROC dans la commune le 18 avril. Il a réalisé un film documentaire au Guatemala qui sera présenté le jour de sa venue, à 20H00 à la salle polyvalente, suivi par un débat. Il est prévu qu'une escorte le rencontre à Loisin, pour l'accompagner jusqu'à Ballaison à pied. Les enfants seront en vacances scolaires ce jour-là, ils seront invités à participer à cette marche.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-CHABLAIS (CCBC)**

#### **Informations sur l'exercice du droit de préemption par M. le Président CCBC :**

➔ Dépôt le 7/01/2016 en mairie : Maître GRILLAT Jean-François, notaire à BONS-EN-CHABLAIS, lieu-dit : « Crapon Sud », propriété bâtie de 93 m<sup>2</sup>. Monsieur le Président a renoncé à l'exercice du droit de préemption le 28/01/2015.

➔ Dépôt le 13/01/2016 en mairie : Maître GRILLAT Jean-François, notaire à BONS-EN-CHABLAIS, lieu-dit : « Tennebrey », propriété de 844 m<sup>2</sup>. Monsieur le Président a renoncé à l'exercice du droit de préemption le 28/01/2016.

➔ Dépôt le 12/02/2016 : Maître GRILLAT Jean-François, notaire à BONS-EN-CHABLAIS, lieu-dit : « Aux Arales », propriété non bâtie de 2113 m<sup>2</sup>. Monsieur le Président a renoncé à l'exercice du droit de préemption le 17/02/2016.

➔ Dépôt le 14/01/2016 : SELARL FUMEX VAILLANT WEBER, notaires associés à EVIAN-LES-BAINS, pour la SARL POLE IMMO, lieu-dit : « Gevret-Nord, la Tuilière », propriété non bâtie de 1357 m<sup>2</sup>. Monsieur le Président a renoncé à l'exercice du droit de préemption le 18/02/2016.





**Création de la commission municipale « PLUI » et désignation de deux élus délégués, représentant la commune de Ballaison au comité de pilotage (COFIL) communautaire dans le cadre de l'élaboration du PLUI de la Communauté de Communes du Bas-Chablais :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de former une commission municipale « PLUI ». Il fixe à 15 membres la composition de cette commission.

Il procède à l'élection des membres et proclame élus les membres suivants : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Josette, M. TRAIN Raymond, Mme RAPIN Christiane, M. MILLET Jean-Pierre, M. PIERRON Hervé, Mme BOURET Ariane, M. GOBANCÉ Christian, Mme BERTHOLON Stéphanie, Mme DEBUYSSCHER Audrey, M. BOULENS Philippe, Mme LOUBET Chantal, M. WOESTELANDT Baptiste.

Enfin, il désigne parmi ses membres, les délégués suivants au Comité de Pilotage (COFIL) du PLUI : Mme NEYROUD Michèle, M. BOULENS Philippe.

Les deux membres nouvellement élus sont informés que la première réunion du COFIL aura lieu le 29 mars prochain.

**Présentation des dossiers d'urbanisme déposés en mairie pour instruction :**

**Permis de construire :**

➔ Dépôt le 29/01/2016 : SCIA LA BELHARRA, VEIGY-FONCENEX, représenté par M. BADIÉ Grégory, pour la construction de deux villas mitoyennes, toiture 4 pans, sur deux niveaux, séparées par un garage avec toiture terrasse, lieu-dit : « Gevret Nord ». Demande de pièces complémentaires.

➔ Dépôt le 30/01/2016 : M. PELET Anthony, pour la réalisation d'une villa, en lieu et place d'une maison de village faisant l'objet d'une autorisation de démolition, lieu-dit : « Boisy ».

**Permis de construire modificatif:**

M. PIOCHE Olivier et M. JUGAN Arnaud, permis initial accordé le 06/01/2016, modification de l'accès à la parcelle.

**Certificat d'urbanisme (b) opérationnel :** Néant à ce jour

**Déclarations préalables :**

➔ Dépôt le 28/01/2016 : M. GERDIL Philippe, lieu-dit : « Vigne Lagdaille », installation de deux velux sur la toiture du garage et modification de la porte de garage.

➔ Dépôt le 05/02/2016/ : M. GAUD Bernard, lieu-dit : « Derbet » réalisation d'un abri à voiture. Demande de pièces complémentaires.

➔ Dépôt le 19/02/2016 : M. MAGNIN Patrick, lieu-dit : « La Caserne », clôture sur limite séparative Nord.

**Information : Demande au cabinet AKENE d'un devis pour montage différents dossiers de demande de subvention :**

Le cabinet AKENE, de MEYTHET a été sollicité par la commune pour effectuer une mission de réalisation de dossiers de demandes de subventions, auprès de l'Etat, dans le cadre du dispositif de soutien de l'investissement public local, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental 74 dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT), et de la répartition du produit des amendes de police.

Une réunion du conseil municipal doit être programmée, en présence d'Aurélien CATTEAU, du cabinet AKENE, pour présenter différents projets aux élus :

- Aménagement d'un parking face à l'école primaire
- Aménagement du cimetière
- Sécurisation de deux arrêts de bus à Marcorens
- Achat de la maison de Mme MICHEL Irène.

Parmi plusieurs dates disponibles, les élus optent pour le mardi 15 mars à 19H00. Les enseignants de l'école primaire seront conviés à cette réunion.

**Prochaines réunions du conseil municipal :**

Une réunion de travail aura lieu le vendredi 25 mars à 17H00, pour présentation du budget, en vue du vote le mardi 29 mars, en séance du conseil municipal.

Le 28 avril prochain, la commune recevra le conseil communautaire de la CCBC à la salle polyvalente de Ballaison.

**Psychiatrie en Chablais, hôpitaux publics en danger:**

M. VIGNAUD remercie le conseil municipal de son soutien et communique la copie d'un courrier qu'il a adressé au président de la République.

**Amicale « Promenade gourmande à travers Ballaison » :**

L'amicale annonce qu'elle renouvelle les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai prochains la manifestation : « Promenade gourmande à travers Ballaison ». Elle demande, notamment le renouvellement de l'aide financière accordée en 2014, d'un montant de 450 €. Cette subvention a été votée et figure sur le tableau des diverses subventions accordées.

**Voyage du conseil municipal à Paris :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son souhait d'organiser la visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale, à Paris, fin octobre 2016, ouverte aux conseillers municipaux et aux employés communaux et leurs conjoints. Chacun prendra en charge son billet de train aller/retour, ainsi que les éventuels frais d'hôtel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H25.

